CSE & SSCT

Missions santé, sécurité et conditions de travail

Les attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sont étendues mais mal connues des élus. Ces deux jours les recensent et les traduisent en actions concrètes tout au long du mandat.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Membres titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, référents et représentants de proximité.

PRÉREQUIS
Être élu, désigné ou exercer une mission de prévention au sein de l'entreprise. Aucun autre prérequis, sauf mention contraire dans le programme.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Recenser les attributions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
- Identifier les moyens dont disposent les élus pour les exercer.
- Organiser les travaux du CSE et de la CSSCT sur l'année.
- Articuler les missions avec les acteurs internes et externes.
- Construire un programme de travail annuel.

03 Programme détaillé

M1 Les attributions · 2 h 30

- Ce que le CSE peut faire.
- Attributions générales en santé, sécurité et conditions de travail.
- Consultations obligatoires et information du comité.
- Différences selon l'effectif de l'entreprise.
- Atelier — Recenser les attributions applicables à son entreprise.

M2 Les moyens des élus · 2 h 30

- Ce dont on dispose pour agir.
- Heures de délégation, circulation et accès aux locaux.
- Informations, documents et bases de données accessibles.
- Recours aux expertises et aux compétences externes.
- Atelier — Recenser les moyens disponibles et les documents à demander.

M3 Inspections et enquêtes · 2 h 30
- Les missions de terrain.
- Inspections santé-sécurité : fréquence, préparation et restitution.
- Enquêtes : cas de déclenchement et méthode.
- Formalisation des constats et suivi.
- Atelier — Préparer une inspection sur un périmètre donné.

M4 Alerte et situations graves · 2 h 00
- Agir dans l'urgence.
- Droit d'alerte du CSE et droit de retrait du salarié.
- Danger grave et imminent : procédure et suites.
- Atteintes aux droits des personnes et alerte associée.
- Atelier — Dérouler la procédure d'alerte sur une situation décrite.

M5 Acteurs et coordination · 2 h 00
- Travailler avec les autres.
- Employeur, encadrement et salariés désignés à la prévention.
- Service de prévention et de santé au travail.
- Inspection du travail et organismes de prévention.
- Atelier — Cartographier les acteurs et définir les modalités de contact.

M6 Organiser l'année · 2 h 30
- Un programme de travail tenable.
- Calendrier des réunions, consultations et inspections.
- Répartition des sujets entre élus et suivi des dossiers.
- Indicateurs de suivi et bilan annuel.
- Atelier — Construire le programme de travail annuel du CSE.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. Les durées, les conditions de financement et les exigences d'agrément applicables sont vérifiées au regard des textes en vigueur avant le démarrage de chaque action.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr